

Le Président de l'Université de Nantes,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 03 avril 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de recrutements aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi d'adjoints techniques de 2ème classe de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement ouvert aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi de technicien de recherche et de formation, BAP J, emploi-type Gestionnaire financier et comptable, organisée par l'UNIVERSITÉ DE NANTES est composée ainsi qu'il suit :

- Madame VIRGINIE VIEUX, présidente, Université de Nantes, Nantes.
- Monsieur WILLIAM ALLOUIS membre, Université de Nantes, Nantes
- Madame CYNTHIA BARRERE, experte, Université de Poitiers, Poitiers
- Madame DENECHAUD CELINE, suppléante, Université de Nantes, Nantes

Article 2 : Le Président de l'Université de Nantes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 6 juin 2018.

Le Président de l'Université de Nantes

Le Directeur Général des Services
de l'Université de Nantes


Thierry BIAIS

Olivier LABOUX